

## Compte-rendu du Bureau du lundi 11 octobre 2021

---

Lieu : Salle des fêtes de Commenailles

**Présents :** Mathilde CYROT-LALUBIN, Gisèle GHELMA, David GUYOT, Bernard JOLY, Eddy LACROIX, Denis LEGRAND, Corinne LINDA, Marie-Odile MAINGUET, Jean-Louis MAITRE, Quentin PAROISSE, Marie-Paule PONTHEUX, Arnaud RICHARD, Jérôme TOURNIER

**Excusés :** Sylvie FAUDOT, Fabrice GRIMAUT, Stéphane LAMBERGER, Joël PAGET, Michel TROSSAT, Christian VUILLAUME

**Absents :** Dominique MEAN, Yves MOUREY

---

### **Approbation du procès-verbal des bureaux communautaires des 30 août et 20 septembre 2021**

Le bureau communautaire approuve les procès-verbaux des bureaux du 30 août et du 20 septembre 2021 à l'unanimité des votants.

### **Administration générale**

Les membres de la commission des affaires financières sont également conviés à la présentation de cette analyse.

#### **1. Présentation de l'analyse rétrospective du budget général de la CCBHS par M. Nicolas Laporte, conseiller aux décideurs locaux (DGFIP)**

Dans le cadre de notre démarche interne d'analyse de nos dépenses et de nos recettes, la commission finances a souhaité s'orienter vers une analyse rétrospective et prospective des budgets de la CCBHS.

Nous avons donc sollicité la DGFIP, en juillet 2021, pour obtenir à minima une analyse rétrospective de nos comptes administratifs depuis la fusion en 2017, voire si cela était possible, une reprise des situations financières des deux EPCI avant fusion (CC Bresse Revermont et CC Coteaux de la Haute Seille).

L'analyse rétrospective du budget général de la CCBHS est présentée par M. Laporte, conseiller aux décideurs locaux (cf. 1. Analyse rétrospective du budget général de la CCBHS).

Quelques pistes de réflexions ont également été abordées afin d'introduire une réflexion prospective.

### 2. Manifestations sportives et développement du sport : demandes de subvention 2021

Lors du conseil communautaire du 25 mars dernier, les membres du conseil communautaire ont voté le budget Sport dont une ligne de 70 000 € pour les subventions de fonctionnement aux associations (59 000 €) ainsi que le développement des pratiques sportives (11 000€) qui comprend l'accompagnement à des projets spécifiques mais également un soutien à des manifestations à caractère départemental, régional, ou national.

La commission développement sportif et associative, conformément aux critères d'attribution défini par cette compétence supplémentaire, a donc émis un avis favorable au soutien de trois associations sportives, le 21 septembre 2021 :

- Demande du Judo Club Bletteranois pour une Journée spéciale féminine courant septembre 2021 - Budget : 2 195 € - Subvention : 800 €
- Demande de la Grappe d'Or pour le championnat régional de cyclisme organisé les 4 et 5 décembre 2021 - Budget : 10 070 € - Subvention : 1 200 €
- Demande de l'Athlé 39 afin d'être accompagné dans le projet éducatif et sportif au service des enfants du bassin de vie de Bletterans (12 jeunes athlètes (éveils, poussin)).

Le budget de l'antenne est composé du montant des licences, des déplacements aux compétitions et des achats de matériels. Le montant demandé est de 1 200€, le coût de la licence est de 130€. Subvention : 800 €

Le Judo Club Bletteranois organisera le samedi 6 novembre prochain une journée spéciale destinée au public féminin et fera venir :

- Valentine Marchand, championne de France senior, deux fois médaille de bronze à l'European Open senior, médaille d'or à l'European Cup senior, sélectionnée au tournoi mondial de Paris Grand Slam, championne de France Juniors, médaille d'or au tournoi international junior ...
- Gabrielle Barbaud, médaille de bronze au championnat de France 2de division senior (surclassée), médaille d'argent tournoi senior (tests matchs nationaux), médaille d'argent tournoi junior (tests matchs nationaux), médaille de bronze European Cup junior, vice-championne du monde UNSS cadette...
- Margaux Jacquemet, 5e aux demi-finales du championnat de France junior, 2e à la coupe de France cadettes, 3e au tournoi international cadettes à Ormatilla, 3e au tournoi excellence cadettes de Nîmes...

La Grappe d'Or organisera son Championnat régional Bourgogne Franche Comté 2020 de Cyclocross le 4 et 5 décembre 2021.

Ce championnat concerne toutes les catégories à partir des Cadets.

Le circuit est à l'intérieur du village de Quintigny. Chaque coureur aura un lot, comté et vin du Jura.

Le Lons Athlé 39, anime la section athlétisme au stade de Bletterans depuis bientôt 20 ans. Cette section regroupe les enfants de 7 à 11 ans, c'est-à-dire les catégories éveil d'athlétisme, poussin. Cette section sportive permet de créer du lien et de la camaraderie dans l'effort dès le plus jeune âge.

La demande de subvention servira à accompagner le projet éducatif et sportif au service des enfants du bassin de vie de Bletterans.

Le budget de l'antenne est composé du montant des licences, des déplacements aux compétitions et des achats de matériels.

#### *Délibération n° 2021-37*

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

**DÉCIDE** d'octroyer sur présentation du bilan financier :

- Une subvention de **800 €** au Judo club Bletteranois pour l'organisation d'une Journée féminine ;
- Une subvention de **1200€** pour l'organisation du championnat régional de cyclocross de Quintigny de la Grappe d'Or ;
- Une subvention de **800 €** au Lons Athlé 39 pour l'accompagnement au maintien de la section jeune sur Bletterans ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget prévisionnel 2021 du budget général ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **Développement culturel**

### **3. Association Musique et Patrimoine : demande de subvention 2021**

Chaque année, les associations culturelles du territoire réitèrent leurs demandes de subventions dans le cadre l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire.

Une demande tardive de l'association de Saint Lamain Musique et Patrimoine a été faite et la commission a émis un avis favorable le 29 septembre 2021 dernier pour l'attribution d'une subvention de 300 € si les crédits budgétaires le permettaient.

Quelques mots sur la journée organisée :

Une journée complète (10h-22h) de musique composée par Jean-Sébastien Bach s'est tenue au château de la Saugue (Saint-Lamain, Jura) le 28 Juillet 2021 (date de repli 4 septembre).

Cette journée a réuni une dizaine d'interprètes de diverses disciplines, professionnels ou amateurs avancés, autour d'œuvres de J.-S. Bach. Leurs prestations se sont déroulées tout au long de la journée, entremêlées dans un parcours de solos et de petits ensembles, instruments et voix, inspiré et dirigé par les œuvres elles-mêmes. Parcours musical, parcours au sens propre puisqu'il s'est déployé sur plusieurs lieux : l'église de Saint-Lamain d'une part et différents espaces du château de La Saugue d'autre part.

Les musiciens ont proposé des commentaires et explications au service du public, en évitant toute lourdeur ou pompe. Cette journée n'a pas été conçue pour mettre en lumière les instruments historiques du baroque, mais pour mettre certains de ces derniers en accord avec des instruments modernes, dans une perspective à visée contemporaine et résolument interdisciplinaire.

Dans le but de consolider l'accompagnement aux associations culturelles et au vu de deux manifestations annulées (balade gourmande à Toulouse-le-Château – subvention de 500€ et Ruffestival – subvention de 1200 €), les crédits sont donc disponibles pour accompagner l'association dont le budget total de la manifestation s'élevait à 1 450€.

#### *Délibération n° 2021-38*

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :**

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 300 € à l'association Musique et Patrimoine de Saint Lamain pour l'organisation de l'évènement « Bach à la Saugue », sur présentation du bilan financier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget prévisionnel 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **Aménagement des territoires et protection des milieux aquatiques**

### **4. Restitution de la compétence GEMAPI par le syndicat de la Brenne et approbation de leurs statuts – Pour information et discussion**

Pour rappel, la CCBHS, comme tous les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP), est compétente de par la loi en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018.

Concernant le bassin versant de la Seille, la compétence GEMAPI est à ce jour morcelée entre 4 syndicats de rivière et 12 EPCI-FP. L'organisation actuelle ne permet donc pas de tendre vers les objectifs visés par les lois MAPTAM et NOTRE à savoir :

- Une gestion homogène et complète de la GEMAPI en respectant les cohérences hydrographiques du bassin versant (couvrir le bassin sans morcellement) ;

- Une solidarité amont/aval permettant de favoriser les réflexions à des échelles pertinentes de bassin afin de mieux préserver les milieux aquatiques et de mieux gérer le risque inondation.

Lors du conseil communautaire du 7 décembre 2017, les membres du conseil communautaire ont donné leur accord pour la réalisation d'une étude de préfiguration pour la création d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) afin d'exercer la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Seille. Ce conseil communautaire a également donné son accord pour que la CCBHS assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude pour le compte des 12 autres EPCI du bassin. Après deux ans et demi de réflexion, l'étude a conduit à proposer les modalités juridiques, financières et techniques de la future gouvernance de l'EPAGE. Les statuts provisoires ont donc été validés lors du conseil communautaire du 29 juin dernier.

Le dossier de candidature EPAGE a ainsi été déposé le 27 août dernier auprès du Préfet coordonnateur de bassin qui dispose d'un délai d'instruction de 3 mois minimum pour émettre un avis favorable. Un arrêté de périmètre pourra donc être émis fin novembre. A partir de décembre-janvier, les EPCI-FP ont ensuite un délai maximum de 3 mois pour délibérer sur les statuts définitifs. Cependant, les collectivités couvertes par un syndicat existant devront récupérer leurs compétences au préalable avant de pouvoir les transférer à l'EPAGE.

La CC BHS est aujourd'hui dessaisie d'une partie de la compétence GEMAPI sur une partie de son territoire au profit du syndicat de la Brenne. Par conséquent, la CC BHS ne peut pas délibérer sur la création de l'EPAGE en décembre 2021 sans avoir préalablement repris la compétence GEMAPI.

Par ailleurs le syndicat de la Brenne n'exerce, au regard de ses statuts, que de la GEMAPI alors qu'ils gèrent, dans les faits, des clapets hors-GEMAPI : item 10°.

Par conséquent, le syndicat de la Brenne délibèrera en octobre 2021 afin de restituer la GEMAPI obligatoire à la CC BHS. Le syndicat perdurera avec la gestion des ouvrages hydrauliques jusqu'à l'intégration de la HORS GEMAPI (notamment l'item 10 ° : gestion des vannages, clapets...) au sein de l'EPAGE (courant 2e semestre 2022). De ce fait, les clapets et vannages ne sont pas orphelins de gestionnaires durant les processus de création de l'EPAGE.

Ainsi, le 25 novembre 2021, les EPCI-FP couverts par un syndicat approuveront par délibération les nouveaux statuts des syndicats (exercice de l'item 10 ° gestion des ouvrages hydrauliques) et la restitution de la GEMAPI du syndicat à l'EPCI-FP.

Ce sujet sera présenté au conseil communautaire du 28 octobre 2021 afin qu'il délibère pour valider les nouveaux statuts du syndicat de la Brenne mais également pour valider la restitution de la GEMAPI à la CCBHS sur le territoire de la Brenne.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h15.

**Le Président,  
Jean-Louis MAITRE**

Compte-rendu